par M. Cornu qui, suffoqué par une fumée intense, a déployé en cette circonstance un très grand courage et a fait preuve d'un sang-froid extraordinaire. Il a eu surtout beaucoup de mal à aider le mécanicien infirme à échapper au péril.

Mais six êtres humains restaient au deuxième étage. L'incendie faisait des progrès considérables; et peu s'en est fallu que ce sinistre ne fît six victimes.

Le sergent Demarquant et le pompier Thomas, dont on ne saurait trop louer l'admirable dévouement, réussirent à pénétrer au deuxième étage et, s'avançant au milieu de la fumée et des flammes qui jaillissaient de toutes parts, ils sauvèrent d'abord les deux fils de M. Segers, puis les trois enfants de M. Sexy. Quant à Mme Sexy, devant le danger plus en plus menaçant, elle se jeta d'une hauteur de trois mètres sur un lanterneau situé au niveau du premier étage et réussit à descendre de cette manière.

On devine quel soulagement éprouvèrent tous les témoins de cette scène dramatique quand ils virent qu'il ne restait plus personne dans l'immeuble.

Pendant ce temps, la pompe avait été mise en batterie et les pompiers, sous la direction de M. le commandant Bruez, attaquaient énergiquement le foyer de l'incendie, qui avait gagné la toiture. Après une heure d'efforts, on était maître du feu. La pompe à vapeur a fonctionné jusqu'à cinq heures du matin.

La cuisine de l'estaminet, les deux étages et le grenier sont complètement détruits. Le mobilier a été la proie des flammes; on n'a pu sauver qu'un coffret contenant les valeurs de M. Segers, et un billet de banque de 500 francs enfermé dans un cabas qui était tombé dans la ruelle du lit du cabaretier. Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à environ 20,000 francs.

L'enquête n'a encore pu déterminer la cause du sinistre. On sait seulement que le feu a pris naissance dans la cuisine; par la cage de l'escalier, il a gagné les premier et deuxième étages et a trouvé des aliments essentiellement combustibles dans le grenier, où étaient amassées des bottes d'osier et des réserves de vans et de paniers.

Le service d'ordre était assuré par une escouade d'agents, sous les ordres de M. Barbier, commissaire du 6e arrondissement, et du brigadier Thoten, et un certain nombre de gendarmes, sous les ordres du brigadier Anceau.

M. Segers, en descendant le long des persiennes enflammées, s'est grièvement brûlé à la main droite; il a reçu les soins de M. le docteur Dujardin.

Comme bien on le pense, cet incendie et les scènes dramatiques qui l'ont accompagné ont causé une profonde émotion dans le populeux quartier de Wazemmes. Une foule énorme s'était portée sur le lieu du sinistre, et toute la matinée de mardi des groupes compacts se pressaient dans la rue des Sarrazins, commentant l'événement de la nuit.

Un audacieux voleur. — Un apprenti imprimeur, Jean Belpaire, demeurant rue de Paris, a été arrêté mardi après-midi au moment où il essayait de vendre pour une somme de 250 fr. le cheval d'un fabricant de corsets de Tourcoing, M. Louis Desrumaux.

Celui-ci avait remisé son cheval dans une écurie de la rue Notre-Dame et le jeune voleur était allé le chercher de la part de son propriétaire.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Tourcoing, 7 mai.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,
Monsieur le Directeur,

Sous ce titre « Une fraudeuse, qui jette son enfant et prend la fuite », le *Journal de Roubaix* annonce que la femme arrêtée a dit s'apeler Clémence Dubar.

La personne arrêtée a indignement abusé de ce nom pour égarer les recherches et par suite pour éviter une condamnation.

Honorablement connue je tiens, Monsieur le Directeur, à conserver intacte cette bonne réputation ; pour cette raison, je vous serai très reconnaissante de vouloir bien insérer cette rectification.

Agréez, etc. Clémence Dubar, femme Bourgeois.

PETITE CORRESPONDANCE

D. D. Mouveaux. — 1° Oui, si le règlement l'indique; 2° Assigner devant M. le juge de paix; 3° En France.

D. A. E. 62. — 1° Cette personne doit en faire la demande à M. le Procureur de la République à Lille; 2° Après avoir obtenu la réhabilitation.

J. B. rue St-Louis, Roubaix. — 1° Non, mais par le bureau de bienfaisance. 2° Par écrit ou verbalement à MM. les membres de la commission du dit établissement. 3° Cette assemblée décidera. 4° Nous n'en savons rien — selon l'appréciation du collectionneur.

D. C. E. — Aucune instruction ministérielle n'a encore été donnée dans les bureaux militaires.

Uria Dens. — Même réponse que le précédent.

Un jeune Roubaisien. — 1° Non. 2° Voyez une maison de banque. 3° Déposer le tout sous pli cacheté à la Préfecture, où les renseignements vous seront fournis.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 7 mai.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Echo du 1er mai. — Un tisserand en tiesse, nommé L...., âgé de 39 ans, demeurant à Roubaix, se livrait le 1er mai vers 7 heure du soir, dans la rue du Vieil-Abreuvoir, à des manières fort incongrues, qui lui valent aujourd'hui une poursuite devant le tribunal correctionnel, pour outrage public à la pudeur, poursuite suivie d'une condamnation à 2 mois de prison. Grâce à ses bons antécédents, L.... bénéficie de la loi Bérenger.

Un souteneur. — Flore Dens, marchande de fil à Roubaix, âgée de 23 ans, sortait le 30 avril de la maison d'arrêt de Lille où elle venait de purger une condamnation à 6 mois de prison pour vol. Elle rencontra son ancien amant, le sieur Jules Vanmerem, 21 ans, trieur, qui commença par lui soutirer une belle pièce de 5 francs. Quelques heures plus tard, les amants se réunissaient dans une chambre garnie : là Vanmenem, qui est le souteneur actuel d'une fille de la rue Magenta, força Flore Dens à lui verser une somme de 52 francs qu'elle avait gagnée pendant son séjour à la prison. Et, naturellement, pour la récompenser, cet étrange personnage ne trouva rien de mieux que de lui bourrer la figure à coups de poing.

Vanmenem n'a jamais été condamné, mais il est très mal noté. Le tribunal le condamne à 3 mois et 1 jour de prison.

Vol a la tire. — Le mercredi premier mai une dame Losfeld, couturière à Croix, se trouvait sur le champ de foire de Roubaix, quand un individu mit la main dans sa poche et en retira son porte-monnaie. Mme Losfeld l'avait vu; comme il fuyait, elle appela un agent. Celui-ci parvint à arrêter le filou, sur lequel fut retrouvé le porte-monnaie volé, contenant 9 fr. 45 cent. C'est un nommé Vancoppenolle Edmond, âgé de 22 ans, tailleur à Mouscron, que le Tribunal envoie passer 1 an en prison.

Port d'arme prohibée. — Dans la nuit du 29 avril, des agents en patrouille entendirent tirer un coup de revolver dans le quartier de la Croix-Rouge, à Tourcoing. Ils s'avancèrent du côté d'où était parti le bruit et rencontrèrent deux individus qu'ils menèrent au poste. Ils les fouillèrent. Sur l'un d'eux, J.-Louis Bena, 17 ans, peigneur, on trouva un coup de poing américain. C'est pour ce fait que Bena comparaît. Il est condamné à 25 francs d'amende et l'arme est confisquée.

Un gamin qui promet. — Il y a quelques jours, vers 11 heures 1/2 du matin, un agent vit fuir à son approche un garçon de 10 ans, qu'il reconnut pour un nommé Henri Comine, mauvais sujet dont les parents ne peuvent rien faire et qui a quitté leur domicile. L'agent se mit à sa poursuite, soupçonnant qu'il avait un méfait sur la conscience.

Henri Comine fut arrêté et amené au violon. Il avoue avoir le matin volé une boîte de sardines chez Mme Lesno, rue de Lille. Pressé de questions il confessa plusieurs autres vols de chocolat, savons, porte-monnaie et jambon, commis au préjudice de diverses personnes depuis environ un an. Ce mauvais sujet est envoyé en correction jusque 18 ans et demi.

Tribunal de commerce de Tourcoing. — *Audience du 7 mai.* — Une question d'assurance contre les accidents. — Nous avons rapporté un procès intenté par la Compagnie l'*Abeille* à M. Salomon Gutkind. Par son jugement de ce jour le Tribunal a prononcé la résiliation de la police, mais aux torts de M. Gutkind, et a condamné ce dernier à payer à la Compagnie l'*Abeille* une indemnité de 209 fr.

Etat-civil. — *Roubaix.* — *Déclarations de naissances du mardi 7 mai.* — Germaine Henis, rue d'Estaing 10. — Henri Wittebolle, Hôtel-Dieu. — Marie Florquin, rue de Denain, cour Dhallum 18. — *Désiré Dubos, rue de la Conférence, cour Debosère 5.* — *Déclarations de décès.* — Pierre Lanneau, 78 ans, rue St-Jean. — Sophie Dillies, 59 ans, rue Galvani 31. — Maurice Mortier, 5 ans, rue Decrème 12. — Maria Vandenabeele, 31 ans, rue du Moulin 71. — Joséphine Axters, 13 ans, Hôtel-Dieu. — Casimir Hilaire, 8 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Migneau, 1 mois, rue de la Paix 77.

Tourcoing. — *Déclarations de naissances du mardi 7 mai.* — Henriette Dewannes, rue de Roubaix. — Auguste Bachelet, rue Fin-de-la-Guerre. — Marie Dumortier, rue Honoré. — Jeanne Benoit, rue de la Croix-Rouge. — André Beulque, rue Messiaen. — Marie Leclercq, rue de Wasquehal. — Louis Gille, rue du Brun-Pain. — *Déclarations de décès* — Céline Cardon, 4 mois, rue de la Marlière. — Pierre Wannyn, 3 mois, rue du Faubourg 12. — Auguste Dumortier, 68 ans, Hospice général. — Joseph Quoniam, 20 ans, Blanc-Seau. — Marie Masquelier, 46 ans, marchande patissière, place Charles Roussel.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESTOMBES-CLETY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Constance CLETY, décédée à Roubaix, le 6 mai 1895, à l'âge de 42 ans, munie des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 8 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 9 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — *L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 23.*

Les amis et connaissances de la famille CLARISSE-FRANCOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Philippe-Joseph CLARISSE, décédé à Renaix (Belgique), dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 9 mai 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Mélanie DUFERMONT, épouse de M. Félix VANOUTRYVE, décédée à Roubaix, le 11 mai 1894, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

L'élection législative de la 4e circonscription de Lille. — Voici la circulaire que M. Jules Dancette adresse aux électeurs des cantons d'Armentières, de la Bassée et de Quesnoy-sur-Deûle :

« Mes chers concitoyens,

» Candidat désigné à la succession législative de notre regretté député, M. des Rotours, j'ai l'honneur de vous adresser ma profession de foi.

» C'est toujours une grande tâche que de représenter son pays, mais cette tâche est doublement lourde lorsqu'au devoir qu'elle impose s'ajoute le souvenir des services rendus et du dévouement dépensé par un homme auquel on peut donner un successeur, mais qu'on ne remplace pas.

» Tout au moins à défaut d'autre mérite, je vous apporte la promesse très ferme de m'inspirer des leçons de celui qui, après avoir été mon initiateur dans la vie publique, est resté mon guide jusqu'à ses derniers jours et demeure encore mon exemple.

» M. Eugène des Rotours s'était toujours préoccupé des intérêts matériels, qui font la prospérité des nations et des individus, et qui touchent d'une manière particulière notre région.

» C'est en les défendant qu'il a usé ses dernières ardeurs et abrégé le cours d'une vie précieuse pour tous ceux qui l'ont connu et qu'il a obligés.»

M. Dancette dit ensuite, qu'en défendant les intérêts des ouvriers des campagnes, il est persuadé de défendre en même temps, ceux des travailleurs de l'industrie, car il y a une solidarité intime entre ies uns et les autres. Il continue ainsi :

» Sincèrement démocrate, mais nettement antirévolutionnaire, je suis disposé à réclamer tout ce que justice commande, mais, en même temps, je réprouve toutes les théories néfastes qui, en niant la patrie et la famille, conduisent la société à sa ruine et l'ouvrier à sa perte.

« C'est surtout, sur ces grands problèmes que j'ai voulu m'expliquer, car, aujourd'hui cette question domine la question politique résolue par l'adhésion générale de tous les citoyens à la forme républicaine de gouvernement.

» Mais si je suis de ceux qui ont pris part à ce mouvement d'adhésion, c'est que j'entends faire de la République libérale et démocratique, la chose de tout le monde et non la chose d'une coterie.

» C'est pour cela que je réclame la bienveillance et la justice pour tous les citoyens, que je suis fermement décidé à défendre les libertés religieuses, notamment celles d'enseignement et d'association, qui sont de droit naturel, et que les Républiques, vraiment dignes de ce nom, comme la Suisse et les Etats-Unis, ont mises à la base de leur constitution »

Un accident mortel à Bersée. — Lundi dans la journée, M. Ferdinand Hem, âgé de 26 ans, cultivateur à Bersée, suivait en voiture la route de Mérigny quand, arrivé au « Nouveau jeu », son cheval prit peur et se cabra.

Le malheureux fut projeté sur la route, une roue lui passa sur le corps et lui broya la poitrine. M. Hem est mort quelques instants après, sans avoir repris connaissance. Il laisse une veuve sans enfant.

L'assassinat de Bourbourg. — L'un des deux assassins de Mme Voisin nommé Lémy, qui avait réussi à s'échapper de la prison de Cassel, vient d'être repris en Belgique. Il comparaîtra devant la cour d'assises d'Ypres, car il est sujet belge et son extradition n'a pas été obtenue.

Un accident de chemin de fer à Hachette. — Lundi à 8 heures 50 du soir, au moment du passage d'un train de voyageurs à la gare d'Hachette, le sieur Louis Ducret, ayant voulu traversé la voie, a été atteint par la locomotive et entièrement broyé. Ducret était marié et père de 5 enfants.

Cysoing. — *Un cheval emporté.* — Mardi, vers 3 heures de l'après-midi, le cheval de M. Lemaire, cultivateur à Bouvines, se trouvant à la gare des marchandises, s'emballa tout à coup, et alla se jeter sur le sieur Emile Ducauchez, âgé de 40 ans, marchand de charbons à Cysoing. Renversé, le bras cassé en deux endroits différents, le blessé reçut les soins de M. le docteur Mairesse, qui juge nécessaire un repos de trois mois.

Le Cateau. — M. Ernest Seydoux, manufacturier au Cateau, est nommé chevalier de l'ordre d'Isabelle la Catholique.

PAS-DE-CALAIS

L'explosion d'un générateur à Chocques. — Le parquet de Béthune a commencé une enquête sur l'explosion qui s'est produite au moulin du « Réveillon » à Chocques.

Il est établi dès maintenant que c'est en mettant la machine en marche que le générateur a été brisé en mille pièces.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Mardi 7 Mai, séance du matin.* La séance s'est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Snoy.

On discute le budget des travaux publics.

M. Magnette demande au début de la séance que le ministre crée une commission du budget qui aurait à s'occuper des questions d'intérêt secondaire et déblaierait ainsi les travaux parlementaires de cet encombrement d'observations. La Chambre n'aurait alors qu'à s'occuper des grandes lignes du budget.

L'orateur parle ensuite des écluses de la Meuse et demande la transformation de certaines d'entre elles.

M. Léon Visart insiste auprès du ministre pour qu'il dépose sans tarder le budget extraordinaire. Il appuie les observations de M. Van den Broeck concernant la dérivation des eaux de la Lys. Il s'occupe enfin des plantations d'arbres.

M. de Borghraeve appuie les observations de M. Bilaut au sujet du redressement de la montagne de la Cour. Il espère que M. de Lantsheere ne maintiendra pas son amendement.

M. Bertrand réclame l'inscription du minimum de salaire dans les cahiers des charges des travaux publics, et réédite le discours de M. Anseele sur la protection accordée par les autres Etats aux ouvriers.

M. Léonard s'occupe de la situation des carriers et de l'établissement d'un tarif uniforme; il s'occupe aussi de la situation de l'industrie métallurgique.

Séance de l'après-midi. — Présidence de M. Beernaert. — La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Président attire l'attention de la Chambre sur la situation qui se produira jeudi, le président et les deux vice-présidents étant inscrits pour la discussion du projet sur les feux et fanaux. Or, d'après le règlement, le président ne peut prendre part au débat. M. le Président signale le fait afin que la Chambre puisse statuer demain.

M. de Borghraeve (interpellation) demande au ministre de l'intérieur pourquoi on a laissé échapper l'occasion de doter le musée de la capitale du *Triptyque de Memling*.

M. le ministre répond que la campagne de presse contre les sollicitations dont le gouvernement était l'objet l'avaient mis en garde pour cette acquisition. La dotation affectée au subside des beaux arts n'atteint que 60,000 francs. Or, on nous demandait 200,000 francs. Il aurait fallu escompter le vote de la Chambre et je n'ai pas cru devoir prendre sur moi cette responsabilité.

Au reste, le chef d'œuvre n'est pas perdu pour le pays, puisqu'il a été acquis par le musée d'Anvers. A ce propos, M. le ministre demande une modification de la comptabilité de l'Etat. Le Musée de Bruxelles doit faire retour à la caisse de l'Etat des sommes non employées aux achats d'œuvres d'art. On devrait autoriser la Commission du Musée à capitaliser les sommes qui n'ont pas trouvé leur emploi au bout de l'exercice.

M. de Borghraeve remercie M. le ministre et appuie ses conclusions.

M. Delbeke demande que le gouvernement étudie la question de la formation d'une caisse spéciale destinée à doter le pays d'œuvres d'art d'une valeur considérable.

Budget des travaux publics. — M. Delbeke attire l'attention du ministre sur l'état lamentable des routes en Belgique. Il s'occupe des bateliers et réclame une amélioration de l'outillage de la batellerie et la suppression des péages. Un réseau de canaux à grande section ne payant aucun droit ne peut porter aucun préjudice aux transports par chemin de fer.

M. Vandenpeereboom. — Le département des chemins de fer ne s'est jamais montré défavorable à l'établissement de voies navigables.

M. Delbeke remercie le ministre de cette déclaration et s'étend longuement sur la question des tarifs.

M. Declercq s'occupe de Bruges port de mer et insiste près du ministre pour que le décret ne tarde plus à être promulgué et exécuté. L'orateur démontre la nécessité du port de Heyst Bruges et signale le danger permanent existant entre Heyst et Knock, résultant de l'absence de brise-lames; sur certaines parties du littoral, il n'y a pas de sécurité à cause de la présence de bancs de sable. M. Declercq réclame un second débarcadère.

M. Colaert demande l'achèvement du canal de la Lys à l'Yperlée.

Il demande que l'enquête sur les inondations ait lieu à Comines et que la commission puisse examiner la question des dommages.

MM. Lauters et Fichefet appuient l'amendement Huysshauwer sur l'inscription du minimum de salaire dans les cahiers des charges de l'Etat.

MM. Verwilghem et d'Ursel présentent diverses observations d'intérêt local et la séance est levée à 5 h. 1/2.

M. Rolin-Jacquemyns, ancien ministre de l'intérieur en Belgique, actuellement conseiller du roi de Siam, vient d'arriver à Gênes avec cinq princes siamois chargés d'une mission auprès du gouvernement français. Après les avoir conduits à Paris, il viendra en Belgique, où il fera un séjour.

M. Casimir-Périer à Roux. — De l'*Union de Charleroi* : « On nous signale le passage de M. Casimir-Périer, ex-président de la République française, samedi dernier, à Roux. M. Casimir-Périer, qui est président du conseil d'administration du charbonnage du Nord de Charleroi, était venu assister à une séance du conseil d'administration de cette exploitation minière ».

Le banditisme à Bruxelles. — D'après un de nos confrères, les cambrioleurs arrêtés appartiennent au groupe le plus avancé des anarchistes. Ce sont, en effet, Gustave Mathieu, l'anarchiste français qui, à Paris, fut compromis dans une foule d'attentats, notamment dans celui dirigé contre le Palais-Bourbon. Cet individu avait été expulsé de Belgique.

Son compagnon n'est autre que Rémy Schouppe, que tous nos lecteurs connaissent bien.

Remy Schouppe est le frère de l'anarchiste Placide Schouppe dont on a tant parlé et dont l'arrestation au *Café des Boulevards*, par l'inspecteur de la sûreté française Rossignol, fit un tapage énorme dans le monde entier.

Placide Schouppe était l'un des chefs d'une bande d'anarchistes pillards et propagandistes par le fait dont on retrouva la trace chez son frère Remy, alors ébéniste 66, rue Teniers, à Schaerbeek. C'est là, en effet, que la bande se réunissait.

Après l'arrestation de son frère, Remy Schouppé fut poursuivi avec les autres membres de la bande; mais une foule de gens vinrent déposer qu'il était le meilleur garçon du monde, incapable de commettre le moindre délit, et qu'il avait péché plutôt par ignorance. Comme sa culpabilité ne put être établie, l'ébéniste bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

On voit que les individus arrêtés ne sont précisément pas les premiers venus.

Autres complices. — La police judiciaire, qui s'est emparée de l'affaire, tient une piste et procédera sous peu à une troisième arrestation.

Il se pourrait même qu'une quatrième personne fût mise sous les verrous, et cela d'après une révélation faite lundi à la police.

M. Cochefert, chef de la Sûreté de Paris, a été aussitôt prévenu de l'arrestation de Mathieu, qui pendant longtemps fit le désespoir des agents de la Sûreté chargés de l'arrêter et qui de ces derniers temps habitait, croit-on, l'Angleterre.

— Une quatrième arrestation a été opérée lundi soir.

Ce qu'on ignore généralement, c'est qu'au lieu d'être deux, dimanche soir, rue des Riches-Claires, les cambrioleurs qui ont « opéré » chez M. Vandeweghe étaient au nombre de trois.

Pendant que Remy Schouppe et Mathieu luttaient contre la foule, leur complice, un cordonnier nommé Van U..., parvenait à fuir, profitant de la bagarre.

La police, à la suite de révélations faites dans le courant de la journée par une personne touchant de très près à Schouppe, a établir autour de la maison de Van U..., rue du Marché, une surveillance qui n'aboutit pas.

Le soir, MM. les officiers de police Yves, de la division judiciaire, et Dhooghe, de Saint-Josse-ten-Noode, se rendirent en compagnie de l'agent Niclot, qui s'est particulièrement distingué dans cette affaire, chez Van U... qui était absent. Sa femme seule était au logis.

— « Votre mari n'est-il pas là, madame ? demanda l'un des policiers.

— » Non, monsieur, mais, si c'est pour affaires, veuillez l'attendre ici ; il ne tardera pas à rentrer ! »

Ces messieurs attendirent en vain.

Au bout d'une heure ils prirent le parti de s'en aller ; mais, comme nous par un pressentiment secret, au lieu d'aller par la rue du Progrès et de prendre le tram, comme ils avaient tout d'abord songé à le faire, ils s'en retournèrent par la rue du Marché. La femme Van U..., tout en causant, leur donna un pas de conduite.

Tout à coup, à l'angle de la rue Zerezo, elle leur désigna un homme, disant aux policiers : « Tenez, messieurs, le voilà ! »

D'un bond M. Yves sauta au collet de l'individu ahuri et le mit hors d'état de nuire.

Van U.. fut conduit à la division judiciaire, où il fut interrogé, puis envoyé sous bonne garde à la prison de Saint Gilles.

Leers-Nord. — *L'Espierres.* — La navigation sera interrompue sur le canal de l'Espierres pendant quatorze jours, du 1er au 14 juillet prochain inclusivement, afin de permettre l'exécution des travaux de renouvellement des portes de l'écluse de Leers-Nord.

Mouscron. — *Une femme qui se jette dans un puits.* — Un drame s'est accompli mardi matin, au hameau du « Bois-de-Chêne » à Mouscron. Une ménagère, Elise Lanselle, Vve Boute, s'est jetée dans un puits d'une profondeur de cinq mètres.

Un petit garçon d'une douzaine d'années passant en ce moment entendit les cris de la malheureuse se débattant dans l'eau. L'enfant appela au secours, des voisins accoururent, malgré toute leur promptitude, ils ne retirèrent qu'un cadavre.

La veuve Boute devait comparaître le quinze de ce mois devant le tribunal correctionnel de Courtrai pour exercice illégal de la médecine. C'est probablement dans la crainte d'être poursuivie que la malheureuse, qui est mère de deux enfants, aura mis à exécution son sinistre projet.

— *Un vol avec effraction.* — Depuis quelques jours, un journalier, Remy Van Oorde, âgé de 25 ans, demeurant à Tourcoing, habitait avec sa tante, Léonie Gardin, au hameau du Tuquet, à Mouscron. Samedi, Mme Gardin partait en voyage, laissant son neveu seul. A son retour, lundi soir, Mme Gardin, se rendant dans sa chambre à coucher, s'aperçut que son coffre avait été fracturé, qu'une somme de 75 francs et une chaîne en or avaient disparu.

Van Oorde, comme d'habitude, était parti à son travail à Tourcoing. Mme Gardin avertit la gendarmerie du vol dont elle avait été victime et fit part en même temps des soupçons qu'elle avait sur son neveu. Mardi après-midi, Van Oorde se présentait chez Mme Gardin, il y fut arrêté par la gendarmerie. Il nie être l'auteur du vol. Van Oorde a été mis à la disposition de M. le Procureur du Roi de Courtrai.

Tournai. — Par arrêté royal du 30 avril 1895, MM. Siméon Gary, ancien professeur, et François Chantry, docteur, sont nommés hors du conseil communal, respectivement membre du bureau administratif de l'Athénée royal et membre du bureau administratif de l'Ecole moyenne de l'Etat pour filles à Tournai, en remplacement de M. Jules Wattiez, décédé.

— *Les suites de l'ivrognerie.* — Lundi, vers dix heures du soir, un journalier, François P...., en état complet d'ivresse, serpentait en tous sens le quai Vifquin. Arrivé à l'escalier qui descend vers l'Escaut, il fit un faux pas et roula dans le canal. Ses cris attirèrent l'attention de quelques passants qui l'en retirèrent à l'aide des engins de sauvetage du pont de l'Arche.

Courtrai. — *Une enquête sur les inondations de la Lys.* — *Par arrêté ministériel en date du 16 février 1895,* une commission a été instituée pour rechercher les causes des dernières inondations de la Lys, pour faire rapport de leur importance et leur étendue et étudier les mesures à prendre, les manœuvres à faire et les améliorations à apporter au régime de la rivière, afin de prévenir, dans la mesure du possible, le retour d'inondations calamiteuses et de régulariser le débit des crues.

Cette commission est formée comme suit : M. Troost, président, inspecteur général des ponts et chaussées à Bruxelles; MM. Grenier et Bouckaert, ingénieurs des ponts et chaussées, respectivement à Cand et à Courtrai; M. de Heene, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées à Gand; M. de Mey, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées à Bruges; M. Tack, membre de la Chambre des représentants; M. Florimond Carpentier, receveur communal à Cuerne, et M. Frédéric d'Hondt, secrétaire de l'Association linière à Courtrai.

Cette commission s'est réunie à Bruxelles les 27 février, 2, 16 et 26 avril. Elle a examiné les renseignements fournis par l'administration des ponts-et-chaussées concernant la dernière crue et comportant les manœuvres effectuées aux barrages et écluses sur tout le cours de la Lys, des canaux de Schipdonck, de Gand-Bruges-Ostende, de Terneuzen, et de la communication de la Lys avec l'Escaut. Elle a de plus examiné la marche de la crue pendant toute la période d'inondation.

Le nombre des réclamants étant considérable, la commission a tenue une séance publique lundi à l'Hôtel de Ville de Courtrai. Sur les 95 personnes inscrites, 75 seulement se sont présentées. Les dégâts varient de 25 à 15,000 francs.

Les habitants de Vive St-Bavon et de Denterghem se sont plaints de l'obstacle mis à l'écoulement de la Lys par la nouvelle chaussée de Denterghem à Olsene, chaussée formant une véritable digue, préservant les villages d'aval en retenant l'eau sur les terres d'amont.

M. Depaepe, batelier à Anvers, s'est fait l'écho des plaintes des bateliers et a signalé tous les endroits où la navigation se trouve gênée en temps ordinaire.

Plusieurs habitants de Merne sont plaints de ce que pendant l'été, depuis trois ou quatre ans, les eaux sont tenues à l'écluse d'Harlebeke sensiblement au dessus de la ligne de flottaison d'été. Il en résulte que de nombreuses prairies ne peuvent être mises suffisamment à sec pour être utilisées au séchage du lin.

M. Van Elslander, bourgmestre de Comines, a entretenu la commission, de la situation du cours de la Lys entre Comines et Wervicq. Il a signalé les inconvénients des divers travaux existant et les améliorations à y apporter.

MM. Léopold Baut et Armand Lepere, de Courtrai, ont signalé divers travaux destinés à préserver les prairies qui entourent le collège Saint-Amand, prairies entièrement occupées par des blanchisseries.

La commission a décidé de parcourir la Lys en bateau à vapeur depuis Houplines (France) jusqu'à Gand. Elle examinera ensuite les travaux à exécuter et les mesures à proposer pour répondre au programme présenté par M. le ministre des travaux publics.

— *Une nomination.* — Nous apprenons avec plaisir que M. A. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi, près le Tribunal de 1re instance séant à Courtrai, est promu au grade de chevalier de l'ordre de Léopold, en récompense de ses nombreux services.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Croix. — Fédération colombophile du Nord à Croix. Résultat du concours sur Clermont, chez M. Van Soye Pierre, rue du Luxembourg, fort Cordonnier. Lâcher à 7 h. vent Nord. 1er Thyssens à 10 h. 27'0" 5p. 2e et 3e Henri Maton 2p. 4e Van Daele. 5e De Meulenaere. 6e Notebaert. 7e Lommaert à 10 h. 34'36". L'horloge-contrôleur système Van de Plancke dont cette fédération se sert pour les constatations fait l'objet d'éloges de la part de tous les amateurs qui l'ont vu fonctionner.

Tourcoing. — Concours sur Chantilly. — Dimanche 5 mai a eu lieu le concours de pigeons sur Chantilly, organisé par la société « Union et Liberté », établie chez M. Alfred Bolin, estaminet de l'ancien Petit Château, rue du Moulin-Fagot. Il y avait 100 francs de prix d'honneur, répartis en 5 prix de 10 fr. aux 5 premières séries de 5 pigeons non désignés et 10 prix de 5 fr. aux 10 premiers pigeons constatés. La répartition des prix de poules était faite comme suit : 25 prix de 40 fr. poules à fr.; reliquat de poules à 1 fr., 4 fr.; 8 prix de 20 fr. poules à fr.; reliquat de poules à 2 fr., 16 fr.; 3 prix de 24 fr. poules à fr.; reliquat de poules à 3 fr., 45 fr.; 1 prix de 30 fr. poules à fr.; reliquat de poules à 5 fr., 5 fr.; 386 pigeons ont été engagés pour prendre part à ce concours. Voici la dépêche reçue de M. Vierlinck, convoyeur de la société : Lâché dix paniers, six heures du matin, temps clair, vent Nord. Voici le résultat de ce concours :

Honneur : Wastynne de Tourcoing ; Stoffel id. honneur. 1er prix 25fr. Couyreur de Tourcoing 4p. 2e Derick id. 1p. 3e Tonnel id. 4p. 4e Hollebecke id. 2p. 5e Hollebecque id. 1p. 6e Emile Lepers id. 3p. 7e Dhal id. 4p. 8e Dutilleul id. 1p. 9e Vandamme id. 2p. 10e Loridan 4p. 11e Alfred Bolin de Tourcoing 4p. 12e Denis Cornille id. 13e Henri Dhallum id. 1p. 14e Desclens de Marcq-en-Barœul. Honneur Wastynne de Tourcoing. 15e Dumortier id. 16e Descrumaux des Orions (Tourcoing) 2p. 17e Tonnel de Tourcoing 4p. 18e Naessens id. 2pft. 19e Henri Dervaux id. 2p. 20e Roussel du Sapin-Vert 2p. 21e Emile Lesage de Tourcoing 1p. 22e Paul Vanlaere id. 1pft. 23e Louis Dutilleul id. 4p. 24e Henri Dervaux id. 1p. 25e Henri Lecomte de Tourcoing 4p. 26e Dhallum id. 1p. 27e Fermont. 28e Louis Welcomme id. 29e Paris id. 4p.

Première série de deux pigeons non désignés MM. Wastynne de Tourcoing; 2e série Tonnel id.; 3e série Louis Dutilleul id.; 4e série Henri Dervaux id.; 5e série Dhallum id. Un joli régulateur a été joué par poules et a été gagné par M. Hollebecke de Tourcoing. La distribution des prix aura lieu dimanche prochain 12 mai au siège de la société chez M. Alfred Bolin rue du Moulin-Fagot.

JEU DE BALLE

Roubaix. — Les amateurs de Roubaix du jeu de balle à la Pelotte qui désireraient faire partie de la société la « Paume Roubaisienne », sont priés de s'adresser au local chez Gervais Voedts, rue de France, 13, Place du Fontenoy.

BILLARD-LABYRINTHE

Roubaix. — Voici le résultat du concours de billard-labyrinthe organisé chez M. Emile Farvacque par le « Club des Sans-Gêne » 1er prix, 50 francs, MM. Chombart, avec 3,070 points ; 2e, 30 fr., Henri Decrème, 2,700 p.; 3e, 15 fr., Henri Delattre, 2,270 p. ; 4e, 10 fr., Oscar Lainé, 2,175 p.; 5e, 5 fr., Félix Bernast, 2,050 p. ; 6e, 10 fr., Henri Buisine, 70 points bas nombre. Les surprises consistaient en bouteilles de champagne ont été gagnées par MM. Chombart, Lainé, Prosper Marchal et Fortuné Molin.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Dimanche 12 mai à l'estaminet de l'Abondance rue de Mouveaux 66; on battra une paire de coqs cités pour 50 fr. le fameux rouge de Wattrelos contre le terrible gris de l'Abondance. Immédiatement après on battra un 2 de 3 mort pour 30 fr. Les terribles de l'Abondance contre Castel de la rue Nain. Mise au pard à 5 h. précises.

Tourcoing. — Le lundi 20 mai il se jouera au café du Nouveau-Monde, place Charles Roussel, une belle partie d'un 3 de 3 mort pour 100 francs paires de plaisir à 20 francs tous poulets. MM. Louis Grau et Alois contre la Maison Rouge et les Bouchers de Lille.

— La belle partie de coqs qui a eu lieu dimanche dernier chez M. Louis Verkamer, estaminet du Coq chantant, rue St-Louis, avait réuni un grand nombre d'amateurs. Il s'agissait du rendage d'une partie d'un 2 de 3 pour 50 francs paires de plaisir à 10 francs engagée entre la société du « Coq chantant » et MM. Evariste et Alois de Tourcoing. C'est le « Coq chantant » qui a gagné la partie. De nombreux paris ont été engagés pendant toute la durée du combat.

BIBLIOGRAPHIE

Argus de la Presse fondé en 1879. — Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, « qui lit ; découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (Zitre, p. 70 et 323).

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, 155, rue Montmartre, Paris. — Téléphone. — L'*Argus* lit 5,000 journaux par jour. 38872

Fête patriotique du 12 mai en l'honneur de Jeanne d'Arc. — *Bannières imprimées en 7 couleurs (suite) 2° Sujet principal, Jeanne d'Arc à cheval.* — Format 1,90 sur 0,80, toile, fr. 8; format 1,25 sur 0,45, toile, fr. 3; id. sur papier, fr. 1,50.

Transparents imprimés en 7 couleurs, Jeanne d'Arc à cheval. — Format 1,25 sur 0,80, toile, fr. 4; id. sur papier, fr. 1,50; format 0,85 sur 0,75, toile, fr. 2,50; id. sur papier, fr. 0,50; format